



Maître d'Ouvrage Concessionnaire



Urbaniste Paysagiste



Commune de BAULE
Département du Loiret

ZAC DU CLOS SAINT AIGNAN
DOSSIER DE CREATION

Annexe 4 – Régime fiscal
de la ZAC

Décembre 2019

En application des dispositions de l'article L331-7 du Code de l'Urbanisme, les constructions et aménagements réalisés à l'intérieur du périmètre de la ZAC du Clos Saint Aignan sont exonérés de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement.